



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 03 JUILLET 2025

**OBJET :** DCA\_072/2025\_ ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE 2 - COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS – LANCEMENT DES ETUDES ET CONCERTATION

Nombre de délégués en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE TROIS JUILLET A 18H00

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 64

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, MME LAUZZANA, MME IACHEMET, M. BENATTI, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. GESLOT, M. BRUNEAU, M. DUPONT, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. PILLIAUDIN, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. ROUX, M. DAILLEDOUZE, M. GUATTA, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. BACQUA, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DELPECH, M. TANDONNET, M. BERTHOUMIEUX ET M. DREUIL.

Absents : 21

M. ZAMBONI, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME MAIOROFF, MME FRANCOIS, M. SI TAYEB, MME GROLLEAU-BONFANTI, MME LASMAK, MME DELCROS, MME LEBEAU, MME BARATTO, MME BARAILLES, M. DE SERMET, M. BUISSON, MME COULONGES, M. PONSOLLE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. PROUZET, M. VALETTE ET M. TOVO.

Pouvoirs : 19

M. ZAMBONI A M. DUGAY  
MME HECQUEFEUILLE A MME IACHEMET  
MME MAIOROFF A M. FELLAH  
MME FRANCOIS A M. LAFFORE  
M. SI TAYEB A M. GESLOT  
M. KLAJMAN A MME DEJEAN SIMONITI  
MME GROLLEAU-BONFANTI A MME FLORENTINY  
MME LASMAK A M. DUPONT  
MME DELCROS A M. BRUNEAU  
MME LEBEAU A MME LUGUET  
MME BARATTO A M. PILLIAUDIN  
M. BUISSON A MME LAMY  
M. LE BOT A M. DELBREL  
M. GRIMA A M. DIONIS DU SEJOUR  
M. PROUZET A M. SOFYS  
M. VALETTE A M. BERTHOUMIEUX  
M. DE SERMET A MME THEPAUT  
MME COULONGES A M. ROUX  
MME BARAILLES A M. MEYNARD

Secrétaire de séance : MME VEYRET

Date de la convocation dématérialisée : VENDREDI 27 JUIN 2025

**Expose :**

Dans le cadre de sa compétence développement économique, l'Agglomération d'Agen (AA) s'est engagée à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du TECHNOPOLE AGEN GARONNE (TAG) par délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013.

La 1ère phase opérationnelle de cette ZAC de 214,8 ha a été engagée fin 2015 et se poursuit depuis.

Sur les 90 ha ouverts à l'urbanisation, 48 ha ont été vendus, 24 ha sont réservés, laissant une surface disponible de 18ha.

A décembre 2024, 19 entreprises sont installées et 3 sont en cours de chantier générant 1 300 emplois.

Au rythme de la commercialisation actuelle, l'ensemble des terrains aujourd'hui ouverts à l'urbanisation devrait être consommé en 2028. Les terrains situés sous la base travaux RFF devraient être libérés à l'horizon 2032.

Il est nécessaire d'anticiper les besoins en foncier en s'engageant dans une création de ZAC prénommée TECHNOPOLE AGEN GARONNE 2 (TAG 2), permettant ainsi une commercialisation des terrains dès 2028. Ainsi il est proposé aujourd'hui de voter le lancement des études et les modalités de concertation du projet TAG2 à venir.

Le projet d'aménagement du TECHNOPOLE AGEN GARONNE 2 se situe en quasi-totalité sur le territoire de la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois à environ 10 kilomètres à l'Ouest de la ville d'Agen. Son accès se ferait par l'Allée de Bordeneuve, voie interne au TECHNOPOLE AGEN GARONNE. Un accès serait envisagé pour raccorder le TAG 2 à la RD292, permettant ainsi un accès plus direct vers l'échangeur autoroutier voisin.

Le périmètre de la ZAC (entre 40 et 53 ha) sera définitivement arrêté à l'issue de la phase de concertation.

Les objectifs du projet à atteindre sont :

- Développement économique : Créer des emplois et stimuler l'économie locale, permettre d'accueillir les entreprises sans attendre la libération des terrains LGV.
- Durabilité environnementale : Gestion durable des ressources naturelles pour minimiser son impact environnemental
- Qualité de vie et attractivité : Maintenir un environnement attractif et fonctionnel pour renforcer sa position de pôle d'excellence
- Innovation : Proposer des nouveaux modèles d'aménagement de la zone répondant aux objectifs précédents

Les modalités de la concertation ont été définies comme suit :

- Organisation de réunions publiques dont les lieux seront précisés pour chaque réunion
- Réalisation d'une exposition
- Un registre sera mis à la disposition du public

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants,

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.121-17 et R.121-19 à R.121-24,

**VU** l'article 1.1.1 « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités » du Chapitre 1 du Titre III des Statuts de l'Agglomération d'Agen, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**VU** la délibération n° DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

**VU** le projet d'aménagement envisagé sur le secteur du Technopole Agen Garonne 2,

**VU** les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement Technopole Agen Garonne 2,

**VU** le rythme de commercialisation des terrains du Technopole Agen Garonne 1,

**VU** les modalités de concertation énoncée,

**Considérant** la nécessité de réaliser des études préalables techniques, environnementales, juridiques et financières,

**Considérant** l'importance d'associer les habitants, les associations locales, les acteurs économiques et les autres parties prenantes à la définition du projet,

### **LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[79 POUR]

[04 ABSTENTION : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT, Mme LASMAK]

### **DECIDE**

**1°/ D'APPROUVER** les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement TECHNOPOLE AGEN GARONNE 2,

**2°/ D'ENGAGER** le lancement des études préalables à la création de la Zone d'Aménagement Concertée dénommée Technopole Agen Garonne 2,

**3°/ DE DIRE** que les études porteront notamment sur :

- Le diagnostic urbain, environnemental et foncier du secteur ;
- L'évaluation des besoins équipements, espaces publics ;
- L'analyse des contraintes techniques et réglementaires ;
- L'identification des enjeux de développement durable.

**4°/ D'ENGAGER** la concertation préalable à ce projet d'aménagement présentées par le Président,

**5°/ D'AUTORISER** le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités et à signer tout document utile dans le cadre de cette concertation publique,

**6°/ DE DIRE** qu'au terme de cette concertation un bilan sera dressé et donnera lieu à une nouvelle délibération du Conseil d'Agglomération.

Le Président  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 09 / 07 / 2025

Publication le 09 / 07 / 2025

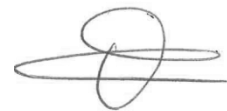
**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**  
**Pour extrait conforme,**

**Le Président**

The image shows a handwritten signature in black ink over a white background. The signature is stylized and appears to read 'Jean DIONIS'. To the right of the signature is a small, square logo with the text 'AGGLOMERATION AGEN' inside.

**Jean DIONIS du SEJOUR**

**Le Secrétaire de séance**

The image shows a handwritten signature in black ink over a white background. The signature is a cursive, looped script that appears to read 'Laurianne VEYRET'.

**Laurianne VEYRET**